

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Immobilier – Modification de la
délibération n° 24-050 du 7 octobre 2024,
résiliation et réalisation de bail de Mr
Chauwin Bertrand à Monsieur Milliot
François-Xavier.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Par délibération n° 24-050 du 7 octobre 2024, le Conseil d'Administration, a décidé à l'unanimité, la
résiliation de bail à la EARL du Pont « Monsieur CHAUWIN Bertrand » et la réalisation de bail à la EARL
MILLIOT « MILLIOT François-Xavier » de la parcelle cadastrée ZB 57 de 77a 60ca sur le terroir d'Eswars
à compter du 1^{er} octobre 2024.

**Suite à une erreur administrative, il y a lieu de modifier la délibération n° 24-050 du 7 octobre 2024
comme suit :**

La location de la parcelle de terre cadastrée ZB 57 de 77a 60ca sur le terroir d'Eswars pour la EARL MILLIOT (MILLIOT François-Xavier) demeurant 12 Rue de l'Eglise à Eswars (59161) **est caduque.**

La EARL du Pont « Monsieur CHAUWIN Bertrand » demeurant 2 Rue de l'ancien Pont à Eswars (59161) **reste locataire** de la parcelle de terre cadastrée ZB 57 de 77a 60ca sur le terroir d'Eswars **suivant la délibération n° 23-095 du 18 septembre 2023.**

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

D'acter favorablement la modification de la délibération 24-050 du 7 octobre 2024 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Virginie WIART.

